

**KBC Groupe
Société anonyme
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
TVA BE 0403.227.515 (RPM Bruxelles)
www.kbc.com**

BULLETIN DE VOTE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Ce bulletin de vote peut être remis à KBC Groupe SA de deux manières:

- a. par courrier, adressé à KBC Groupe SA, à l'attention du Secrétaire du Groupe, SDB, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, ou
- b. par mail adressé à secretariat.bod@kbc.be, accompagné d'une copie scannée ou photographiée du bulletin de vote complété et signé.

Le bulletin de vote doit parvenir à KBC Groupe SA **au plus tard le jeudi 24 avril 2025 à vingt-quatre heures, heure belge.**

L'actionnaire qui exprime ses votes au moyen de ce formulaire doit également remplir les conditions d'admission décrites dans la convocation pour que les votes ainsi exprimés soient pris en compte.

Le/La soussigné(e)

(nom et adresse complets de l'actionnaire ; dénomination et siège complets de la personne morale)

.....
.....

déclare qu'il/elle était, à la date d'enregistrement – le mercredi 16 avril 2025 à vingt-quatre heures, heure belge - en possession de actions nominatives et/ou de action(s) dématérialisée(s) sans valeur nominale de KBC Groupe SA;

vote à distance, conformément à l'article 7:146 du Code des sociétés et des associations et à l'article 28bis des statuts de KBC Groupe SA, avec toutes les actions susmentionnées, pour toutes les propositions de décision à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra au siège social de la société, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, le mercredi 30 avril 2025 à 10 heures, comme suit:

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné – y compris des informations de durabilité consolidées – du Conseil d'administration de KBC Groupe SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

Ne donne pas lieu à un vote.

2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

Ne donne pas lieu à un vote.

3. Prise de connaissance du rapport d'assurance sur les informations de durabilité consolidées de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

Ne donne pas lieu à un vote.

4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

Ne donne pas lieu à un vote.

5. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, y compris l'affectation suivante du résultat:

a) 2 774 531,25 euros à titre de prime bénéficiaire catégorisée pour les employés comme le prévoit la convention collective de travail du 20 décembre 2024 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2024;

b) 1 925 991 013,20 euros à titre de dividende brut, ce qui représente un dividende brut de 4,85 euros par action.*

*Compte tenu du versement de deux dividendes intérimaires d'un montant de respectivement 0,70 euro et 1,00 euro, le solde du dividende brut à verser s'établit à 1 249 174 483,20 euros, soit un dividende brut de 3,15 euros par action donnant droit au dividende.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 8 mai 2025.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

6. Proposition d'approbation du rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de cet ordre du jour.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

7. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2024.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

8. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2024.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

9. À la demande du commissaire et sur avis favorable du Comité d'audit, proposition d'ajuster les honoraires du commissaire pour l'exercice 2024 à 218 334,83 euros.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

10. Conformément à la recommandation du Comité d'audit et sur proposition du Conseil d'entreprise, proposition de renouveler le mandat de KPMG Réviseurs d'entreprises ayant son siège à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem en tant que commissaire pour le délai légal de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2028. KPMG Réviseurs d'entreprises a désigné messieurs Kenneth Vermeire et Stéphane Nolf en tant que représentants. Proposition de fixer les honoraires du commissaire à 302 350 euros par an, indexables annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

11. Conformément à la recommandation du Comité d'audit et sur proposition du Conseil d'entreprise, proposition de nommer KPMG Réviseurs d'entreprises ayant son siège à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem pour l'assurance des informations de durabilité pour le délai légal de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2028. KPMG Réviseurs d'entreprises a désigné messieurs Kenneth Vermeire et Steven Mulkens en tant que représentants. Proposition de fixer l'honoraire pour ce mandat au montant de 445 441 euros par an, indexable annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

12. Nominations statutaires

- Proposition de nommer définitivement Bartel Puelinckx, qui avait été coopté comme administrateur par le Conseil d'administration avec effet au 2 septembre 2024, en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2029.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- Sous réserve de l'approbation de la BCE, proposition de nommer madame Kristine Wolcott Braden en tant qu'administrateur indépendant, au sens des et conformément aux critères fixés par la loi et par le Code de gouvernance d'entreprise 2020, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2029.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- Sous réserve de l'approbation de la BCE, proposition de nommer madame Line Merethe Hestvik en tant qu'administrateur indépendant, au sens des et conformément aux critères fixés par la loi et par le Code de gouvernance d'entreprise 2020, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2029.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- Sous réserve de l'approbation de la BCE, proposition de nommer monsieur Michiel Allaerts en tant qu'administrateur, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de 2029, en remplacement de monsieur Theodoros Roussis, dont le mandat expire après l'Assemblée générale annuelle.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- Proposition de renommer monsieur Philippe Vlerick en tant qu'administrateur pour une période d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2026.

pour

contre

abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

Les propositions de modifications à apporter à la composition du Conseil d'administration seront présentées durant l'Assemblée générale annuelle. Tenant compte de l'avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration recommande la nomination et les renominations proposées.

Vous trouverez un C.V. succinct des nouveaux administrateurs proposés dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel, qui sera disponible à partir du lundi 31 mars 2025 sur le site www.kbc.com.

Vous trouverez un C.V. succinct des administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé, sur le site www.kbc.com (Home – Gouvernement d'entreprise – Leadership – Conseil d'administration: membres)

13. Tour de table

Ne donne pas lieu à un vote.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement ce formulaire ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Ce formulaire sera considéré comme nul et non avenu dans son intégralité si l'actionnaire n'a pas indiqué son choix concernant une ou plusieurs propositions de décision à l'ordre du jour.

Si un ou plusieurs actionnaires exercent leur droit, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, d'ajouter des points à l'ordre du jour et/ou de déposer des propositions de décision, ce formulaire reste valable pour les points de l'ordre du jour auxquels il se rapporte, pour autant que KBC Groupe SA ait reçu ce formulaire avant l'annonce de l'ordre du jour complété. Nonobstant ce qui précède, un vote émis sur ce formulaire pour un point de l'ordre du jour pour lequel une nouvelle proposition de décision a été formulée n'est pas pris en compte. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent voter pour les nouveaux points de l'ordre du jour et/ou les nouvelles décisions proposées au moyen du nouveau formulaire de vote que KBC Groupe SA mettra à disposition sur le site web www.kbc.com (Home > Gouvernement d'entreprise > Assemblée générale KBC Groupe > 30 avril 2025) au plus tard le mardi 15 avril 2025.

Fait et signé à (lieu), le (date)2025

(signature de l'actionnaire)

.....